



Le Béruchot

VIE ASSOCIATIVE

CITATION

L'amour est une étoffe tissée par la nature et brodée par l'imagination - Voltaire

Amicale des paletistes

Le monde de 2021 démarre tout doucement. Nous suivons les événements et les réglementations de l'État, nous limitons le brassage. Nous espérons que notre concours de l'automne aura lieu mais celui du printemps n'est pas envisageable pour le moment.

PHOTOS SOUVENIRS...



Gardons notre dynamisme dans l'espoir de se retrouver rapidement.

ADP



Comité des fêtes

Au vu du contexte sanitaire, nous sommes dans l'obligation d'annuler les tartines d'Artistes pour cette année. Les classes 0 prévues le samedi 10 avril vont, malheureusement, être une nouvelle fois annulées. Nous réfléchissons à une autre solution.

Le Club de l'Amitié

Que devient le Club en ce début de février 2021 ?

Comme toutes les associations de bénévoles c'est l'arrêt total !

... pas complètement : le conseil d'administration ou le bureau se sont réunis deux fois dans des locaux privés en respectant les gestes barrières et distanciations nécessaires.

La première fois pour faire le point et notamment, réfléchir à combien devait se monter la cotisation 2021, qu'il nous fallait définir, pour pouvoir respecter le délai fixé par la Fédération au 31 Janvier 2021.

Comme vous le savez celle-ci a été limitée au montant demandé par les différentes fédérations :

Départementale (une diminution de 0,25€ a été accordée par cette dernière), Régionale, Nationale et l'assurance du Club par Groupama (celle-ci a accordé une rétrocession de 0.59 € sur la base des adhésions 2020).

Finalement, nous avons fixé la cotisation 2021 à 6€ (au lieu de 15 €).

La deuxième réunion était destinée à la participation du club pour compenser ses participations habituelles de convivialité : 13 € au repas de fin d'année ; 8 € au pot-au-feu etc...sans compter la bûche de Noël ; la galette des rois et autres. Donc il nous est apparu que nous devions marquer le coup de cette problématique pandémie en offrant à chaque adhérent une boîte de gâteaux d'un kilo à chaque adhérent reprenant son adhésion 2021.

Nous espérons tous la fin prochaine de tout ceci et que les festivités puissent reprendre et que nous reprenions nos habitudes de rencontres et rassemblements divers et variés.

Bon courage et... à bientôt.

Le bureau.

VIE COMMUNALE

B.A.V. Bornes d'Apports Volontaires : halte aux incivilités !

Malgré l'installation dans le bourg de bornes d'apports collectifs pour les ordures ménagères et les déchets recyclables, il est constaté un accroissement des dépôts sauvages sur la commune.

Cet acte incivique entraîne une pollution visuelle, une nuisance environnementale, mais également un coût important supporté par la commune.

Ces dépôts sont interdits, quelle que soit leur nature et passibles de poursuites conformément aux articles R 610-5, R 632-1, R 635-8 et R 644-2 du Code Pénal. Ne doutant pas de l'intérêt que les citoyens portent au tri des déchets et à l'amélioration du cadre de vie, la collectivité encourage grandement les usagers à **stopper ces incivilités**. D'autant plus que le dépôt de déchets hors des bornes n'exempte pas les usagers du paiement de la part fixe incluse dans la taxe incitative.

Depuis la mise en place de la TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères) incitative, l'ouverture des bornes à ordures ménagères s'effectue grâce à un badge que tout usager doit posséder. Vous n'avez pas encore votre badge ? Vous l'avez égaré ? Contactez le SMICTOM Sud-Est 35 au 02 99 74 44 47 ou sur le site : <https://www.smictom-sudest35.fr/> rubrique « mes démarches en 1 clic ».



Association TERRES FERMIERES



Nouveauté à Saint M'Hervé !

Un groupe d'une vingtaine de producteurs locaux du pays de Vitré s'est lancé dans une nouvelle aventure, depuis septembre dernier, en lançant un « **drive fermier** ».

Les personnes adhérentes pouvaient commander et récupérer leurs colis à Vitré et dans quelques communes environnantes.

A compter du 9 mars prochain, vous pourrez en profiter à Saint M'Hervé.

Comment ça marche ?

- Commander sur le site internet : www.terresfermieres.fr (ils proposent chaque semaine des produits en directe de leurs fermes).
- Choisir ses produits, la quantité et payer
- Venir retirer sa commande sur la place de l'église à Saint M'Hervé les mardis de **16h30 et 18h**

La liste de producteurs est visible sur leur site internet ainsi que toutes les modalités.

Lors de votre 1ère commande, vous deviendrez membre de l'association et à ce titre, il vous sera demandé 5€ d'adhésion.

Conseil en Architecture et en Urbanisme (CAU 35)

Un architecte-conseil se tient à votre disposition dans certaines mairies pour vous aider dans vos projets d'urbanisme (construction, rénovation...).

Pour profiter de ce service, vous devez prendre rdv dans l'une des mairies ci-dessous. Voici le planning des prochaines permanences.

Lieux de permanence		Contacts pour prendre rendez-vous
CHATEAUBOURG	02 99 00 83 63	Mairie
LA GUERCHE DE BRETAGNE	02 99 96 21 09	Mairie
MAISON DU LOGEMENT - Vitre	02 99 74 02 87	Maison du Logement (Vitre)
VITRE	02 99 74 43 53	Mairie

Planning Mars 2021	Matin	Après-midi
lundi, mars 01, 2021	VITRE	VITRE
mardi, mars 02, 2021	CHATEAUBOURG	CHATEAUBOURG
mercredi, mars 10, 2021		LA GUERCHE DE BRETAGNE
lundi, mars 15, 2021	VITRE	VITRE
mercredi, mars 17, 2021	MAISON DU LOGEMENT - VITRE	
mardi, mars 23, 2021	LA GUERCHE DE BRETAGNE	
lundi, mars 29, 2021	VITRE	VITRE
mardi, mars 30, 2021	CHATEAUBOURG	CHATEAUBOURG

Planning Avril 2021	Matin	Après-midi
mercredi, avril 07, 2021	MAISON DU LOGEMENT - VITRE	LA GUERCHE DE BRETAGNE
lundi, avril 12, 2021	VITRE	VITRE
mardi, avril 13, 2021	LA GUERCHE DE BRETAGNE	

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le Service Habitat Cadre de Vie : cau35@ille-et-vilaine.fr ou l'Agence départementale de votre secteur.

Documents à apporter lors du rendez vous :

- Photos de l'environnement
- Photos du bâtiment (plans si possible)
- Extrait du cadastre
- Extrait du PLU

SMICTOM

"Le compostage prend racine"...

Grâce au SMICTOM sud-est 35 :

- Faites l'acquisition d'un composteur à un tarif préférentiel,
- Bénéficiez d'une formation aux bonnes pratiques de compostage grâce à l'intervention d'un maître composteur.

Réservez le vôtre !

Vous souhaitez réduire vos déchets ?

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

SAMEDI 13 MARS 2021 À JANZÉ

SAMEDI 10 AVRIL 2021 À CHATEAUGIRON

SAMEDI 29 MAI 2021 À VITRÉ

SAMEDI 26 JUIN 2021 À RETIERS

Merci de réserver votre composteur au moins 1 mois avant la date de distribution sur : www.smictom-sudest35.fr

• 150 litres : 20 € • 600 litres : 35 €
 • 300 litres : 25 € • Brass-compost : 15 €

www.smictom-sudest35.fr
 Suivez-nous sur Facebook

CIMETIÈRE

Il a été constaté un mélange des déchets au cimetière (végétaux et plastiques). Pour que le tri soit fait dans de bonnes conditions, voici un schéma qui explique les règles à respecter et vous trouverez également sur place des pancartes explicatives.



Les végétaux sont à jeter ici



Les plastiques sont à jeter dans les conteneurs prévus à cet effet



CABINET INFIRMIER

Notre cabinet vous rappelle la modification de nos permanences de soins jusqu'à nouvel ordre :

PRENDRE RDV au 06-73-89-07-54 pour des soins au cabinet du lundi au samedi.

Les soins à domicile restent inchangés 7 jours sur 7.

Merci de votre compréhension.

Liliane Beaugendre

Sandra Gallais



SONDAGE

Nous remercions les participants du sondage. Nous vous informons qu'une analyse des réponses est en cours, scrutez bien le prochain numéro du béruchot pour découvrir la suite !

Vous y trouverez une analyse et interprétation des résultats ainsi que des décisions concrètes prises par le conseil municipal. Un nouveau sondage sur un autre thème vous sera proposé.

FGDON 35

Alerte chenille processionnaire du pin :

Les conditions météorologiques de cette mi-février vont déclencher, dès les prochains jours, les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Il est actuellement trop tard pour entreprendre des mesures de lutte efficaces sur les chenilles dans leur phase de pleine mobilité. Le principe d'urgence le plus efficace consiste à utiliser un désherbeur thermique à gaz type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct.

Il est important de limiter et baliser les accès aux zones à risques et d'informer les enfants sur les dangers encourus.

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins. En effet, les atteintes chez les animaux domestiques peuvent être extrêmement graves voire fatales.

Sur le domaine public, il est recommandé d'éviter la promenade des animaux domestiques aux abords des pins sylvestres, des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des pins laricio, et quelques fois des cèdres.

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.

L'équipe de la FGDON reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



ATTENTION FGDON35 change d'adresse

Adresser toute correspondance à :
FGDON ILE ET VILAINE
BP 44226
35342 LIFFRÉ CEDEX

FIBRE OPTIQUE

Vous êtes nombreux à vous poser des questions concernant l'installation de la fibre optique et plusieurs articles dans les médias ont déjà été publiés.

Pour rappel, **le développement de la fibre est une mesure gouvernementale.**

La Société d'économie mixte Mégalis Bretagne (Région Bretagne) et leur délégataire, la société Axione ont été mandatées pour exécuter les travaux.

La procédure consiste, premièrement, à l'installation de deux armoires de sous répartition optique (SRO) dans le bourg. Ces armoires vont servir de point de départ pour l'extension du réseau.

Deuxièmement, il faut « emmener » les câbles aux boîtes de branchement (petites boîtes blanches proche des habitations).

Pour ce faire, deux méthodes sont utilisées. Pour le centre bourg, l'entreprise va utiliser les réseaux souterrains existants. En ce qui concerne la campagne, Axione va utiliser, au maximum, le réseau aérien déjà en place. Sinon, lorsque le réseau aérien n'est pas utilisable ou qu'il est inexistant, de nouveaux poteaux seront mis en place.

Il faut savoir que l'entrepreneur a plusieurs contraintes.

D'une part, il ne peut pas passer au-dessus d'une parcelle privée. L'entreprise doit obligatoirement passer sur un terrain communal pour implanter les poteaux.

Et d'autre part, l'entrepreneur doit veiller à ne pas dépasser l'enveloppe financière qui lui est attribuée. Pour information, ce projet est entièrement financé par la Région Bretagne. Ce qui implique des bons et des mauvais côtés. **Nous n'aurons pas de dépenses sur notre budget mais la contrepartie est que nous ne pouvons pas nous opposer quant aux lieux et au nombre d'implantation de poteaux sur la commune.**

Une réunion publique aura lieu le samedi 10 avril à 10h00 - salle Louis Grimoux pour expliquer, en détail, les tenants et les aboutissants de ce projet d'envergure. En attendant, si vous voyez une entreprise près de chez vous, installer des piquets, allez à leur rencontre pour qu'ils expliquent ce qu'ils font.

VOIRIE

HAIES ET PLANTATIONS EN BORD DE VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

ELAGAGE :

Toutes les branches s'étendant au-delà de l'aplomb de la limite de la propriété privée vers le domaine public devront être coupées. La portion restante s'étendant tout au plus qu'à la limite de propriété. **Cet élagage devra être réalisé chaque année avant le 15 avril.**

ENTRETIEN :

Une fois l'élagage effectué, l'entretien courant sera réalisé de manière à contenir le volume des repousses à l'intérieur des limites du domaine privé. Toutefois, si la distance entre le bord de la chaussée et la limite de propriété est supérieur à 1,5 mètres, il sera toléré une repousse s'étendant sur le domaine public.

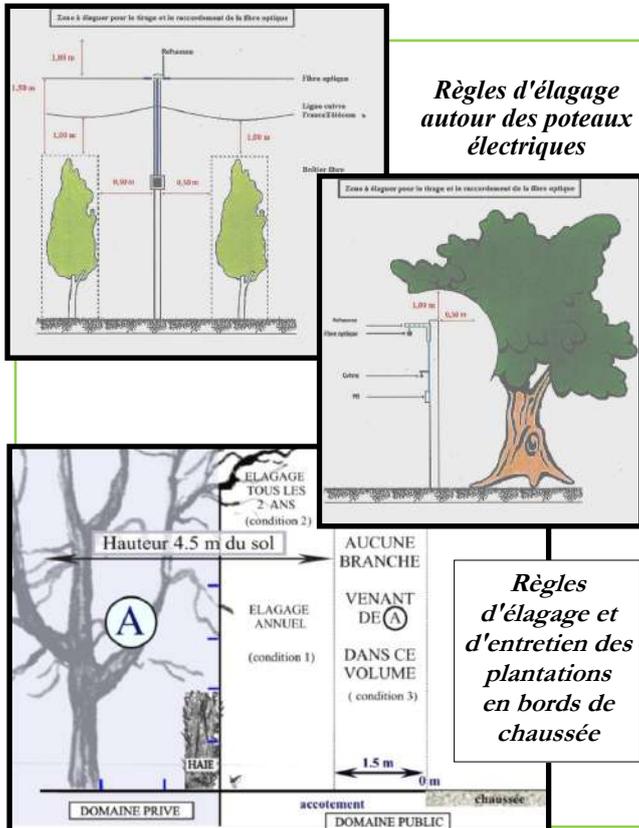
Pour une meilleure visualisation voici quelques schémas.

Les **trois conditions** suivantes devront être remplies : (schéma en annexe)

Condition 1 : Les branches entre 0 et 4.5 mètres de hauteur devront être recoupées tous les ans avant le 15 avril à l'intérieur des limites de la propriété.

Condition 2 : Les branches au-dessus de 4.5 mètres de hauteur devront être recoupées au moins tous les deux ans à l'intérieur des limites de la propriété.

Condition 3 : Dans tous les cas, aucune branche ne devra dépasser cette limite des 1,5 mètres de l'aplomb du bord de la chaussée.



BIBLIOTHEQUE

A la demande du département, un désherbage de la bibliothèque a eu lieu. Les livres anciens et non utilisés par les lecteurs ont été retirés. Ensuite, un second tri a été fait par la commission culture. Une partie des livres a été donnée à une association et l'autre partie proposée aux bénévoles de la bibliothèque, aux



assistantes maternelles de la commune, à l'art créatif, l'école et au centre de loisirs.

État Civil

Naissances

- **Albane BRÉHIN** - le 19 juin 2020 à Vitré
- **Nataël LIEGARD** - le 24 septembre 2020 à Vitré
- **Manon TARI** - le 14 octobre 2020 à Lorient
- **Carla MENU** - le 11 février 2021 à Vitré

PACS

- **Nadia LECOMTE et Sébastien MARIE** - le 28 novembre 2020
- **Aurélié COLLOT et Romain MUNIER** - le 30 novembre 2020
- **Hélène PICOT et Nicolas LEBRUN** - le 5 décembre 2020
- **Mélanie BRÉGU et Samuel CHAUVIN** - le 14 décembre 2020

Mariages

- **Catherine BARREAU et Yves AMELYNCK** - le 19 décembre 2020

Décès

- **Louis MOREAU** - le 19 octobre 2020 à Vitré
- **Marie-Thérèse CHAUVEL née BILHEUDE** - le 29 octobre 2020 à Vitré
- **Marie LANCELOT née GENOUEL** - le 30 octobre 2020 à Vitré
- **Angèle GARRAULT née CARRÉ** - le 6 novembre 2020 à La Croixille
- **Yvette GENOUEL née MESSAGER** - le 27 décembre 2020 à Vitré
- **Georgette CHAUVEL née GILBERT** - le 13 février 2021 à Vitré

MAIRIE - Nouveaux horaires d'ouverture au public (en raison du COVID-19) :
du lundi au samedi de 9h à 11h30 - fermé le mercredi

Date de parution du prochain Béruchot

- **26 avril 2021**
Pour les associations, afin de faire paraître votre article, pensez à nous le faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de parution.



Mairie de Saint M'Hervé
02.99.76.70.01
<http://saintmherve.fr>



La commission Communication

Vous avez la parole ...

